

Le 25 février 2020

LA POLITIQUE AGRICOLE MENÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Le conseil départemental de Loir-et-Cher soutient, aide et encourage les agriculteurs du département en menant une politique d'incitation vers l'innovation et le respect de l'environnement. Le Loir-et-Cher est le premier département de France à accompagner les agriculteurs dans la démarche RSE.

La politique agricole du département

Le conseil départemental débloque des fonds d'urgence à destination des agriculteurs.

Le réchauffement climatique est une réalité auquel les agriculteurs doivent faire face. Le département souhaite apporter son soutien quand les agriculteurs sont en difficultés. Depuis 2016, 800 000 euros ont été accordé aux agriculteurs au titre des inondations de 2016 et de la sécheresse de 2019, deux incidents liés aux conditions climatiques qui ont tragiquement impacté certains agriculteurs.

Le Loir-et-Cher veut attirer de nouveaux agriculteurs sur le territoire avec la création de l'Agence d'Attractivité.

Afin de faire face au manque de repreneurs pour les exploitations agricoles du territoire, le conseil départemental met en place une agence d'attractivité qui sera opérationnelle en avril 2020. Dans ses missions, l'agence opèrera pour donner une image moderne de la « Ferme Loir-et-Cher » et ainsi attirer de nouveaux agriculteurs dans le département.

L'aide au développement économique des agriculteurs

Le conseil départemental a récemment créé deux outils permettant aux agriculteurs du Loir-et-Cher de vendre leurs produits, bruts ou transformés :

Agrilocal 41 est une plateforme internet qui facilite la mise en relation entre les acheteurs de la restauration collective de Loir-et-Cher avec les agriculteurs et producteurs du département, permettant ainsi de favoriser et de développer les circuits courts. Cette plateforme s'ancre dans la volonté du conseil départemental de Loir-et-Cher d'offrir dans un premier temps des produits de proximité et de qualité aux collégiens mais également de les sensibiliser aux circuits courts, à la saisonnalité des produits locaux afin de limiter leur impact environnemental. (Plus d'informations sur www.agrilocal41.fr)

Saveurs 41 est un site internet permettant de découvrir les producteurs et artisans de métiers de bouche du département. Développé en relation avec la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher, ce site propose, via une entrée géographique ou thématique, de s'approvisionner chez les producteurs près de son lieu d'habitation ou de vacances dans le Loir-et-Cher.

CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – cassandra.guillot@departement41.fr – 06 07 27 04 65
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

L'accompagnement des agriculteurs dans le développement durable

Le département défend les agriculteurs sur son territoire contre l'agribashing.

« La Ferme Loir-et-Cher est verte, vertueuse, riche et variée ». Pour la protéger, le conseil départemental a au cœur de ses préoccupations la défense des agriculteurs et par ce biais la défense des ressources naturelles. Pour lutter contre le réchauffement climatique et contre l'agribashing, le conseil départemental incite les agriculteurs à utiliser de nouvelles techniques de culture afin de prendre soin de la nature tout en continuant à produire. C'est le cas de la technique « sans labour » qui permet de protéger les sols et ainsi les rendre plus fertiles.

Les agriculteurs sont des acteurs majeurs dans le développement durable.

Le conseil départemental incite les agriculteurs à mener des politiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), HVE (Haute Valeur Environnementale) et de méthanisation pour limiter leur impact environnemental.

Le conseil départemental soutient et contribue, d'une part, à la politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). L'objectif de cette démarche est d'aider les agriculteurs à se servir des données de leur exploitation afin de mieux cibler les points positifs et les potentiels axes d'améliorations. Cela permet aux agriculteurs d'engager leurs exploitations agricoles dans une démarche responsable et ainsi la valoriser. Cette politique permettra de dégager un meilleur bénéfice économique pour les agriculteurs et une image positive pour les citoyens et ainsi lutter contre l'agribashing.

Le conseil départemental propose la mutualisation des dossiers liés à cette démarche et apporte une aide financière pour inciter les agriculteurs à s'engager dans cette démarche. 120 000 € sur 3 ans sont consacrés par le département pour développer la politique RSE chez les agriculteurs. **Le Loir-et-Cher est le premier département de France à accompagner les agriculteurs dans cette démarche RSE.**

D'autre part, le département se mobilise afin d'augmenter le nombre d'agriculteurs certifiés HVE (haute valeur environnementale). En 2020, 50 agriculteurs pourront bénéficier d'une aide financière afin d'obtenir la certification. En collaboration avec la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, le département consacrera 18 300 euros soit 50% de l'aide totale pour ce projet. Le conseil départemental apporte des outils et des aides pour aider les agriculteurs à se positionner sur les labels éco-certifiés et ainsi valoriser le Loir-et-Cher hors du territoire.

Enfin, le conseil départemental accompagne l'agriculture dans ses nécessaires transitions notamment liées à la future PAC 2021 et son Pacte vert européen (neutralité carbone en 2050 pour l'agriculture). Pour cela, une dizaine de projets importants de méthanisation sont déjà engagés regroupant plus d'une centaine d'agriculteurs sur tout le département.

CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – cassandra.guillot@departement41.fr – 06 07 27 04 65

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12